

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-11 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL MUNICIPAL MAISON DE LA CULTURE CONVIVENCIA

Suite à la lecture du projet de règlement intérieur de l'équipement culturel municipal Maison de la Culture Convivencia, M. CHIBLI, rapporteur, propose au Conseil Municipal de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur de l'équipement culturel municipal Maison de la Culture Convivencia ;

AUTORISE le Maire à le signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS